

0,70% de temps médical pour :

- Valider l'entrée dans le parcours de bilans et d'interventions ;
- Valider l'attribution du forfait précoce ;
- Venir en appui à la coordination médicale ;
- Organiser des sensibilisations à destination des professionnels de santé de 1ère ligne.

3 coordonnateurs de parcours de soins pour :

- Assurer le suivi du parcours de bilans et d'interventions ;
- Accompagner les familles;
- Seconder les médecins dans le suivi de l'enfant.

2 secrétaires pour :

- Réceptionner le formulaire d'adressage du médecin prescripteur ;
- Faire l'interface avec l'Assurance Maladie pour le paiement des actes ;
- Assurer le suivi administratif des dossiers.
- 0,50% responsable de service

Nous contacter

22, rue Alain Colas - 22950 TREGUEUX

Tel: 02 96 65 59 20

Lun-ven 9h/12h30 - 13h30/17h

courriel:

PlateformeTND-22@ar-goued.bzh

site web www.plateforme-tnd-22.fr

Les acteurs de la plateforme



Les professionnels libéraux ayant conventionné avec la plateforme.

Les structures de 2ème ligne : ASSOCIATION HOSPITALIÈRE DE BRETAGNE :

- CMPEA Loudéac
- CMPEA Rostrenen

FONDATION BON SAUVEUR

- CMPEA Guingamp
- CMPEA Lannion
- CMPEA Paimpol

FONDATION SAINT JEAN DE DIEU:

- CMPEA Dinan
- CMPEA Lamballe
- CMPEA Saint-Brieuc

EPSMS AR GOUED:

- CAMSP Saint-Brieuc et Dinan
- Equipe Départementale d'Appui 2ème ligne
- Plateforme TND 22
- Bretill'Armor : CMPP Saint-Brieuc CH LANNION-TRESTEL :
- CAMSP Lannion
- SSR Lannion
- ALTYGO : SSR Plérin

PLATEFORME TND 22

Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les enfants de 0 à 12 ans, susceptibles de présenter un Trouble du



Etablissement Public Social et Médico-Social





Vous suspectez un trouble du neurodéveloppement et l'enfant n'a pas de droits reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). S'il est âgé de moins de 12 ans, il peut bénéficier du dispositif pour un parcours diagnostique et d'interventions précoces, pendant un an, en structure (CAMSP, CMPEA, CMPP) et/ou en libéral.

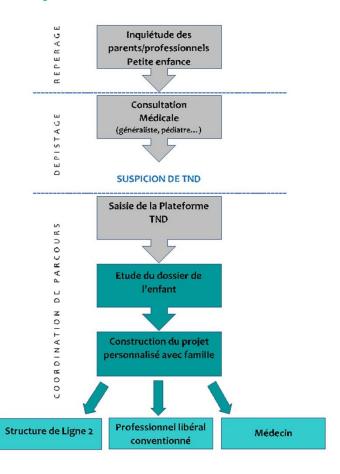
Sur consultation, le médecin référent de l'enfant peut adresser une demande à la Plateforme TND avec la brochure de repérage référencée ci-dessous.

Nos missions

- Accélérer l'accès à un diagnostic,
- Favoriser l'accès à des soins et rééducations en psychomotricité, ergothérapie et psychologie, le plus tôt possible,
- Soutenir les familles dans leurs démarches,
- Conseiller les professionnels de santé dans l'élaboration du parcours de soins,
- Soutenir le médecin référent de l'enfant dans la coordination du parcours,
- Gérer le forfait précoce dans le cadre d'un parcours libéral.



Le parcours



Le forfait précoce

L'Assurance Maladie finance des forfaits de bilans, évaluations et interventions assurés par les ergothérapeutes, psychomotriciens et psychologues qui ont contractualisé avec la plateforme TND.

Le montant du forfait varie en fonction des besoins de l'enfant et l'organisation du parcours.

Les TND

Les troubles du neurodéveloppement (TND) sont des troubles qui apparaissent dès le plus jeune âge. Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif ou affectif de l'enfant qui entraine un retentissement important sur le fonctionnement adaptatif scolaire, social et familial.

Leur détection précoce permet de mettre en place, le plus tôt possible, un accompagnement adapté pour pallier les troubles et limiter le sur-handicap.

